

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 019-7616/19/BM

■ Déclassement du domaine public routier métropolitain de la rue de la Pagode désaffectée à Marseille, 15^{ème} arrondissement

MET 19/12449/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le secteur de la Savine, situé dans le quartier des Borels dans le 15^{ème} arrondissement, fait l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine pour améliorer l'habitat, la voirie et les équipements publics.

C'est un territoire prioritaire de la politique de la ville qui comporte environ 780 logements pour 2500 habitants.

Cette opération d'aménagement a été concédée à la Soleam par la Ville de Marseille. Cette concession a fait l'objet d'un avenant du 3 juin 2016 substituant la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Ville de Marseille.

Le programme d'aménagement du secteur bas de la Savine doit venir compléter la recomposition urbaine de l'entrée de quartier par la création d'une nouvelle centralité comprenant logements sociaux et logements en accession, des commerces en pied d'immeubles, s'articulant autour d'espaces publics requalifiés, ainsi que la création du terminal du Bus à Haut Niveau de Service, reliant Bougainville à St-Antoine.

Dans la zone située entre le chemin du Vallon des Tuves, le boulevard de la Savine et la rue de la Pagode, le projet d'aménagement prévoit la construction d'environ 60 logements pour une surface de plancher de 4700 m² ainsi que 530 m² de locaux commerciaux en rez-de-chaussée (côté chemin du Vallon des Tuves), pour lesquels sont prévus des commerces de proximité et un local service/associatif.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2020

Actuellement, la rue de la Pagode comporte deux parties :

- sa partie haute, positionnée Nord-Sud, est un cheminement pédestre qui n'a jamais été ni aménagé, ni entretenu. Depuis de nombreuses années, il est barré par des enrochements et aujourd'hui, il a quasiment disparu dans la végétation. L'ancien tracé du sentier se situe désormais derrière les clôtures du terrain à bâtir.

- sa partie basse, orientée Est-ouest, desservait des bâtiments situés dans la zone du projet immobilier et qui sont maintenant démolis ou condamnés.

Sur cette partie basse, une aire de retournement a été prévue par la Soleam.

La réalisation de cette opération immobilière et des aménagements publics nécessitent le déclassement du domaine public routier métropolitain du sentier désaffecté depuis de nombreuses années et d'une surlargueur de chaussée issue de la partie basse de la rue de la Pagode.

Conformément au Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La superficie totale à déclasser est de 760 m² environ, portée sur le plan de déclassement joint.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le programme de rénovation urbaine sur le secteur Savine Tuves.
- La désaffectation de la rue de la Pagode pour sa partie concernée.

Délibère

Article 1 :

Est constatée la désaffectation d'une portion de la rue de la Pagode -quartier Les Borels- à Marseille 15^{ème} arrondissement.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2020

Article 2 :

Est approuvé le déclassement du domaine public routier métropolitain de la portion désaffecté de la rue de et d'une surlargeur de chaussée pour une superficie totale de 760 m² environ dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille.

Article 3 :

En tant que de besoin, tous les pouvoirs sont conférés à Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant pour satisfaire aux formalités de publicité foncière.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC